



**Attestation du médecin-dentiste
pour des soins dentaires dispensés à un(e) élève de l'école primaire et infantine**

L'Association des Cliniques Dentaires Mobiles (ACDM) procède chaque année au dépistage dentaire dans la classe de votre enfant. Celui-ci a pour but d'éviter qu'une maladie (carie ou autre) n'échappe au traitement pendant trop longtemps.

Les élèves suivis régulièrement par un médecin-dentiste privé et **ne désirant pas être dépistés par les dentistes de l'ACDM** sont priés de remettre la présente attestation à leur dentiste lors de la prochaine visite afin que ce dernier y appose son visa, ceci pour autant que cette visite ait lieu avant le contrôle dentaire par l'école. Par contre, si la visite chez son dentiste a lieu après le contrôle dentaire par l'école, l'enfant doit faire attester la feuille pour l'année scolaire prochaine.

L'élève remet ensuite l'attestation visée à son enseignant (e) à l'école. Ainsi, lors du prochain contrôle par les dentistes de l'ACDM, **les élèves ayant remis une attestation visée, ne seront pas contrôlés par ces derniers.**

Nous remercions tous les intervenants de leur collaboration et leur présentons nos meilleures salutations.

Le directeur
G. Bauen

-X-

Attestation à faire remplir par un médecin-dentiste

Le médecin-dentiste soussigné certifie avoir contrôlé l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

En date du :

Timbre et signature :

Date :

La présente attestation, dûment signée, est à remettre aux enseignant(e)s.